



# Optez pour la simplification du règlement de votre redevance ordures ménagères !

Service Redevance : 02 98 74 48 51  
redevance@douarnenez-communaute.fr

Madame, Monsieur,

Désormais, si vous souhaitez payer votre redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (REOM) par prélèvement automatique mensuel, Douarnenez Communauté offre la possibilité d'adhérer à la mensualisation.

Pour adhérer à ce mode de paiement, merci de nous retourner le présent contrat de mensualisation (Mandat de prélèvement et contrat dûment signés), accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, avant le 30 novembre.

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**  
**Référence unique du mandat :**

**Type de contrat :** Redevance Enlèvement et Traitement Ordures Ménagères et Assimilés (REOM)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Douarnenez Communauté à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Douarnenez Communauté.

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA**  
**FR 81 ZZZ 507996**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Tél :

DESIGNATION DU CREANCIER
<b>Douarnenez Communauté</b>
<b>75 Rue Ar Veret</b>
<b>CS 60007</b>
<b>29177 DOUARNENEZ CEDEX</b>

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER																																							
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>																																						
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																				<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																			

**Type de paiement :** Paiement mensuel de février à novembre, le 10 de chaque mois.

Signé à :

Signature :

--

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT :
NOM DU TIERS DEBITEUR :

### JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Douarnenez Communauté. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Douarnenez Communauté.

## CONTRAT DE MENSUALISATION

### A la suite de votre adhésion à ce contrat :

- Vous recevrez en début d'année prochaine une copie du présent contrat accompagnée d'un avis d'échéances indiquant le montant et les dates des prélèvement(s) qui seront effectués sur votre compte à partir du mois suivant.
- Pour des raisons techniques, la mensualisation ne peut être effectuée qu'à partir de 5 €/Mois minimum.

### Pendant l'année :

- Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois, de février à novembre inclus. Ils représenteront 1/10ème du forfait qui vous concerne.
- Si vous constatez que votre situation change en cours d'année, prenez contact avec le Service redevance de Douarnenez Communauté pour ajuster votre échéancier.

### En fin d'année :

Vous recevrez une facture de décompte indiquant le solde à régler :

- Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus vous sera automatiquement remboursé sur votre compte.
- Si les prélèvements ont été inférieurs, le solde, déduction faite des prélèvements déjà effectués, fera l'objet d'une facture définitive éditée à partir du 15 novembre et prélevée sur votre compte.

### Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements sont effectués :

- Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou de centre de banque postale, ou si vous changez de banque, vous devez remplir une autorisation de prélèvement disponible au service redevance de Douarnenez Communauté et fournir un RIB concernant votre nouveau compte.
- Si vous prévenez le Service Redevance de Douarnenez Communauté avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivants.
- Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

### Vous changez d'adresse :

- Lors de votre déménagement prévenez le Service redevance de Douarnenez Communauté et indiquez-lui votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et, le cas échéant, prélevée sur votre compte.

### Renouvellement du contrat :

- Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

### Echéances impayées :

- Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, il ne sera pas automatiquement représenté mais fera l'objet d'une régularisation en fin d'année. Les frais de rejet sont à la charge du redevable qui devra s'acquitter de leur règlement auprès du centre des finances publiques en plus de la mensualité impayée
- Si deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, le Service redevance de Douarnenez Communauté procédera automatiquement à l'annulation de la mensualisation.

### Fin du contrat :

- Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même redevable. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.
- Si vous souhaitez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer le Service redevance de Douarnenez Communauté par simple lettre avant le 15 décembre de chaque année.

Envoi des documents signés :  
Monsieur le Président  
Douarnenez Communauté  
75 rue Ar Veret  
CS 60007  
29177 DOUARNENEZ CEDEX  
ou

[redavance@douarnenez-communaute.fr](mailto:redavance@douarnenez-communaute.fr)

**Lu et approuvé :**

**Informations :**

Service Redevance  
Tél : 02 98 74 48 51

[redavance@douarnenez-communaute.fr](mailto:redavance@douarnenez-communaute.fr)